

Se restaurer, s'amuser

Tout au long de la journée, entre les repas, les goûters et les siestes, on s'amuse à la crèche, on ne fait que ça : il y a les cubes, les puzzles, les empilements, les personnages, les trotteurs, les poupons, les livres, la dinette, les tracteurs... et le toboggan qu'il faut aussi partager. Car il n'est pas si simple d'apprendre la communauté quand on a tendance à vouloir posséder de façon exclusive. Ici, on prête et on partage, un apprentissage de la frustration qui sera indispensable dans sa future vie adulte.

La semaine est également ponctuée par des activités particulières : des animations autour de la lecture sont organisées par les personnels de la crèche alors que les ateliers arts plastiques et la musique font l'objet d'interventions extérieures.



1 seul lieu pour
3 services complémentaires

LA HALTE GARDERIE :

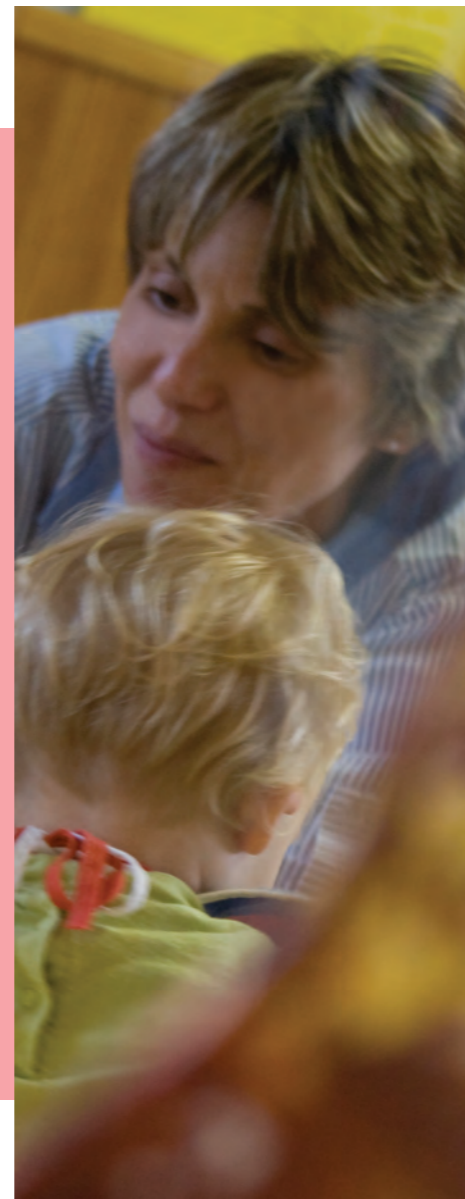
La halte-garderie est un mode de garde destiné à accueillir durant la journée et de manière régulière et/ou occasionnelle des enfants âgés de 2 mois à 4 ans (dans la limite des places disponibles). Elle bénéficie d'un agrément pour 10 enfants maximum en même temps (on compte environ 50 inscrits dans l'année).

Plusieurs fois par mois, le visiteur occasionnel peut entendre de drôles de sons provenant des espaces de jeux : Patrick Fishman est en action avec tout son attirail. Guitare, accordéon et objets divers créent sous ses doigts une ambiance musicale, une atmosphère sonore. Paysage plus dépouillé pour les bébés ou plus fourni pour les « grands » où les instruments deviennent des personnages qui vivent des histoires passionnantes au gré de l'humeur du professeur - conteur. Les enfants découvrent ainsi le langage musical, apprennent à distinguer les instruments et développent leur sens auditif.

Autre approche artistique avec Pascale Massicot, plasticienne. Elle aborde avec les enfants l'art contemporain à travers les créations qu'elle initie : technique du goutte à goutte, empilements, emballages, projection dans l'espace, mariage des formes et des couleurs... tout un monde rappelant des artistes comme Arman, Pollock ou Buren. Ces approches ludiques et tactiles de l'art plastique sont tout aussi pertinentes pour obliger l'enfant à s'inscrire dans des cadres, des imposés et faire preuve de rigueur. Les dernières créations autour du thème des colonnes feront bientôt l'objet d'une exposition.

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES :

Cette structure a deux objectifs : elle aide les parents dans leur recherche d'assistante maternelle et leur offre des conseils et des idées d'activités pouvant favoriser l'éveil des enfants. Le relais est aussi le lieu privilégié pour les assistantes maternelles elles-mêmes, puisqu'elles peuvent s'y rencontrer et y trouver tous les renseignements relatifs à leur travail. On compte 125 assistantes maternelles sur le territoire dont 113 en exercice avec une capacité d'accueil de 250 enfants.



LA CRÈCHE :

Elle accueille les enfants de 2 mois à 3 ans. Elle offre aux parents qui travaillent la possibilité de laisser leur(s) enfant(s) aux mains de professionnelles qualifiées (infirmières - puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture...) au sein d'une structure adaptée et sécurisante. Son agrément est de 60 enfants maximum.

SCOT : Le document de référence

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), document d'urbanisme de planification, fédère désormais les communes de la Communauté autour d'un grand projet d'aménagement du territoire.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a défini les objectifs des politiques publiques d'urbanisme dans différents domaines comme l'habitat, le développement économique, les loisirs, le déplacement des personnes et des marchandises, la régulation du trafic automobile...
(voir les 12 objectifs)

> Pourquoi un SCOT ?

Ce document de référence est un outil qui permet d'avoir une vision du territoire à long terme. Il apporte des réponses aux caractéristiques de notre bassin de vie et

d'emploi. Les porteurs de projets, organismes divers ou personnes qui voudraient s'installer peuvent s'y référer pour connaître les grandes orientations que le territoire s'est donné pour les années à venir.

Pour réaliser le document final, il a fallu analyser de façon exhaustive le territoire (relief, démographie, emploi, ...). Compilées au sein d'un Diagnostic du territoire, ces données sont aujourd'hui publiques : associations, scolaires, particuliers... peuvent s'y référer. Le document est consultable sur le site internet

www.cc-loire-nohain.fr/urbanisme.htm#scot

> 12 objectifs

- 1- Maîtriser le développement de l'habitat, le diversifier pour permettre un parcours résidentiel à l'intérieur du territoire de la Communauté de Communes ;
- 2- Renforcer et diversifier l'économie du territoire en intensifiant la politique d'accueil des entreprises dans des parcs d'activités bien desservis et dont la qualité paysagère confère de la dignité aux « entrées de ville » ;
- 3- Assurer l'équilibre entre le développement économique et le développement de l'habitat ;
- 4- Renforcer l'attractivité commerciale en développant une offre nouvelle et complémentaire de l'offre existante tout en préservant l'équilibre entre

- 5- Soutenir le maintien des commerces et services de proximité dans les centres des villages ;
- 6- Préserver les aires consacrées à l'activité agricole ; faire participer les AOC à l'image positive du territoire et au développement touristique ;
- 7- Développer l'accueil touristique et le « tourisme vert » ;
- 8- Maintenir et développer les services à la personne et aux entreprises qui bénéficient au territoire et à son bassin de vie, en particulier dans les domaines de la santé, de la culture et de l'enseignement ;
- 9- Favoriser les déplacements à pieds et en vélo dans les

- secteurs du territoire où cette volonté est compatible avec le relief et la densité d'activité et de population ;
- 10- Maintenir et développer la qualité des paysages urbains et ruraux en privilégiant les développements de l'habitat dans les bourgs et centres ; préserver les patrimoines bâtis et paysagers ;
- 11- Réduire les risques d'inondation et préserver les secteurs à risque du développement de l'urbanisation ;
- 12- Conduire et/ou accompagner les politiques d'amélioration des conditions environnementales dans les domaines de la qualité de l'eau et de l'air ; maintenir la diversité biologique dans le cadre des zones naturelles d'intérêt floristique et faunistique.

